

**AVIS D'ADOPTION**  
**Règlement ADM-170**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Jardins-de-Napierville, que mercredi, le 12 octobre 2022 à 19 heures lors d'une séance ordinaire, le Conseil régional de la MRC des Jardins-de-Napierville, situé au 1707, Principale à Saint-Michel, a délibéré avec dispense de lecture :

**Le règlement numéro ADM-170**

Règlement régissant les modalités relatives aux services d'enlèvement, de traitement et d'élimination des matières résiduelles de la MRC des Jardins-de-Napierville

Le règlement ADM-170 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le règlement numéro ADM-170 est disponible pour consultation au bureau de chacune des municipalités de la MRC, au bureau de la MRC ainsi que sur le site internet de la MRC [www.mrcdesjardinsnapierville.ca](http://www.mrcdesjardinsnapierville.ca).

Donné à Saint-Michel, ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'octobre 2022.



René Raymond, C.S., S.A.  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général  
MRC des Jardins-de-Napierville